



La Fédération est cofinancée
par l'Union européenne



Cahier des charges

Parcours d'accompagnement à destination des SIAE « Développer sa stratégie numérique » 2022-2023

Fédération des acteurs de la solidarité

76, rue du Faubourg St Denis - 75010 Paris – tél. : 01 48 01 82 00 / fax : 01 47 70 27 02 - federationsolidarite@federationsolidarite.org - [http://](http://www.federationsolidarite.org/)

<http://www.federationsolidarite.org/>

Offre à renvoyer par mail à :

Coline Derrey-Favre – coline.derreyfavre@federationsolidarite.org

Emmanuel Bougras – emmanuel.bougras@federationsolidarite.org

Date limite de retour des offres : 31 janvier 2023

1. La Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité.

Ces structures représentent environ 2800 établissements et services qui représentent notamment 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un grand nombre d'accueil de jour et de logements pour les plus précaires, la majorité des places d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés et plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les adhérents de la Fédération assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des personnes en précarité, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, accès à la culture, lien social... Ils gèrent aussi en propre directement des places d'hébergements, des logements, des services de soins et des activités d'économie sociale et solidaire avec réalisées par des salariés en insertion (maraîchage biologique, ressourceries, garages solidaires, services à la personne etc).

La Fédération a été créée en 1956, depuis elle est composée d'une tête de réseau et de 13 Fédérations régionales indépendantes.

Les Fédérations régionales animent le réseau des adhérents et les représentent au niveau territorial.

La Fédération agit sur trois axes principaux :

- Représenter et défendre des positionnements communs

En se mobilisant par un plaidoyer en faveur de la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits fondamentaux des personnes, de la citoyenneté et du retour à l'autonomie. La Fédération fait partie de collectifs associatifs (lien vers page partenaires), elle peut donc organiser seule ou avec ses partenaires des manifestations citoyennes et des temps de mobilisation sur tous ses sujets d'expertise. Elle contribue également à l'élaboration des politiques publiques, en proposant aux pouvoirs publics des solutions issues de l'expérience, des besoins et des idées de ses adhérents.

- Accompagner et appuyer son réseau

En produisant des analyses, des études et expertises mais aussi en proposant des journées de rencontres et d'échanges et des formations et des outils méthodologiques à destination des professionnels et des bénévoles de l'intervention sociale.

- Porter des expérimentations et des projets d'innovation sociale

Comme SEVE Emploi, un programme de lutte contre le chômage de longue durée ou Respirations qui favorise l'accès des enfants et des familles sans domicile aux pratiques artistiques, de loisirs ainsi qu'à la culture scientifique. Cette mission contribue à l'amélioration des solutions proposées aux personnes en précarité, par des actions ambitieuses et innovantes de formations ou de créations de partenariats.

2. Présentation du parcours d'accompagnement

→ Contexte

Le parcours d'accompagnement s'intègre dans une opération cofinancée par le volet national du FSE+ 2022-2023, réalisée en 2023

Malgré une amélioration de la situation économique suite à la crise sanitaire et un taux de chômage en baisse, de nombreuses personnes restent encore éloignées de l'emploi. C'est le cas notamment des personnes en situation de grande précarité, des jeunes ou encore des cheffes de familles monoparentales.

L'éloignement de l'emploi, plus encore s'il s'inscrit dans un temps long, génère pour les personnes concernées des situations qui ne permettent pas une réinsertion aisée, même dans un marché de l'emploi qui peine à recruter. Il y a souvent la nécessité d'avoir pour les personnes un

accompagnement global et adapté aux besoins, permettant notamment de lever les freins périphériques et de les remobiliser.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique répond à ces enjeux et joue pleinement son rôle d'accès à l'emploi pour les personnes les plus en difficulté. Ce secteur est riche de sa diversité de structures et de modèles, qui répondent bien souvent à des logiques de territoire. Il a été fortement soutenu durant la crise sanitaire puis a connu un fort développement sous l'action volontariste de l'Etat via le Pacte Ambition IAE. Ce pacte a permis de déployer de nouveaux projets et de consolider l'existant. Toutefois, malgré cette croissance, le secteur de l'IAE rencontre à son tour une crise de recrutement de salariés permanents mais aussi parfois de salariés en insertion. Il s'agit donc pour la Fédération d'accompagner ces structures à la fois à progresser dans leur professionnalisation, dans la valorisation de leurs compétences et de leur accompagnement social et dans leur stratégie d'attractivité, mais aussi de faire en sorte que les personnes en situation de précarité soient bien orientées vers les structures de l'IAE.

La stratégie numérique des SIAE représente un axe majeur de leur professionnalisation, et doit s'inscrire dans une démarche globale, en lien avec leur projet d'insertion sociale et professionnelle et leur mission de lutte contre les exclusions.

La gouvernance des sujets numériques est encore peu développée dans les SIAE, et des écarts de niveaux importants peuvent exister au sein des équipes.

Le projet d'un parcours d'accompagnement pour développer sa stratégie numérique, à destination des SIAE adhérentes à la Fédération, répond à un besoin identifié à plusieurs niveaux :

- Etude sur « [La place du numérique dans le projet associatif en 2022](#) » (Solidatech) :
 - o 24% des associations rencontrent des difficultés d'ordre stratégique qui impliquent de garantir la cohérence avec le projet associatif, de choisir les outils adaptés, d'évaluer la pertinence et de ne pas perdre de vue son cœur de métier.
 - o 20% des associations souhaitent un accompagnement personnalisé pour définir une stratégie, un plan d'actions.
 - o 24% des associations se tournent vers leur tête de réseau pour obtenir des informations ou des conseils sur le numérique
- Recommandations issues de [l'étude sur la transformation numérique des SIAE](#) (WeTechCare, Capgemini Invent) :
 - o Développer une stratégie collective incluant un volet sur la conduite du changement, pour impulser une démarche commune et adéquate
 - o Accompagner la montée en compétences des salariés permanents
- Au sein du réseau de SIAE adhérentes à la fédération :
 - o Des besoins spécifiques d'accompagnement repérés sur 3 axes : le niveau d'équipement numérique, la stratégie de développement de l'activité et la formation des salariés permanents et en parcours d'insertion
 - o Dans la continuité de la formation « Accompagner les personnes en recherche d'emploi à l'usage du numérique », cofinancée par la programmation FSE 2014-2020

➔ Objectif du parcours d'accompagnement

Le projet d'un parcours d'accompagnement pour développer sa stratégie numérique vise le déploiement d'une méthode permettant aux SIAE de définir leur feuille de route en stratégie numérique à partir d'un diagnostic centré sur le niveau d'équipement numérique, la stratégie de développement de l'activité et la formation des salariés permanents et en parcours d'insertion.

Il s'agit pour les SIAE, de s'inscrire dans une véritable stratégie numérique, au service d'une insertion professionnelle durable des salariés accompagnés et dans un contexte de développement et de croissance du secteur.

Elles ont pour ce faire besoin d'un accompagnement dédié, leur permettant de se positionner face à cet enjeu, d'identifier leurs besoins, propres à chacune, et de bénéficier de ressources et d'un accompagnement adaptés.

→ Cible

Le parcours d'accompagnement pour développer sa stratégie numérique s'adresse aux SIAE adhérentes à la Fédération. Il doit concerner une vingtaine de structures, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Les SIAE seront sélectionnées sur la base d'un appel à candidature, et devront répondre à certains prérequis, pour garantir la pertinence et l'impact de l'accompagnement :

- La volonté de développer son projet associatif en s'appuyant sur le numérique
- L'identification d'un.e référent.e, mobilisé tout au long du parcours et relai en interne pour accompagner les évolutions
- La disposition de matériel de visioconférence pour participer à des sessions en distanciel

→ Contenu

Le contenu de l'accompagnement doit permettre aux participant.e.s de s'inscrire dans une démarche globale et stratégique du numérique, de définir et de mettre en œuvre un plan d'action propre aux enjeux de leur structure.

Le contenu de l'accompagnement doit permettre la montée en compétences sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

- La place du numérique dans le projet associatif
- Comprendre et diagnostiquer la précarité numérique des personnes accompagnées
- Le travail collaboratif numérique
- Le RGPD
- La communication digitale
- Les équipements numériques
- La recherche de financement
- Etc

La méthodologie proposée doit permettre une approche à la fois individuelle et collective.

3. Modalités pratiques

→ Territoires concernés

Le parcours d'accompagnement doit être réalisé en alternant distanciel et présentiel. Les modalités d'organisation du présentiel seront définies avec la Fédération.

→ Calendrier

Le parcours d'accompagnement devra se dérouler sur l'année 2023.

Il devra impérativement être finalisé avant le 31 décembre 2023

4. Comment candidater

→ Documents à fournir par le candidat

Il est demandé aux candidats de fournir les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae du ou des intervenant.e.s
- Les références de recherches-action similaires assurées par le prestataire
- Un calendrier prévisionnel

- Une méthode, un contenu et un programme d'exécution
- Une proposition de prix détaillé, incluant les frais annexes

→ Critères de sélection

- ✓ Prix (40%)
- ✓ Composition et expérience de l'équipe, notamment dans l'accompagnement des personnes peu qualifiées à l'usage du numérique et la connaissance des acteurs de l'emploi (30%)
- ✓ Qualité et précision de la réponse (30%)

La sélection des candidats se fera sur la base des offres écrites. Une audition pourra être proposée si besoin.

→ Délais de réponse

Votre offre composée des pièces ci-dessus est à adresser pour le 31/01/2023, à :

Coline Derrey-Favre : coline.derreyfavre@federationsolidarite.org

Emmanuel Bougras – emmanuel.bougras@federationsolidarite.org

Un comité de sélection se réunira le 3 février 2023 pour sélectionner les prestataires de formation.

→ Obligations liées au cofinancement du marché par le Fonds Social Européen – FSE+

Toute communication ou publication du prestataire concernant le marché doit mentionner la participation du FSE+

Le prestataire s'engage à indiquer la participation financière du FSE+ aux cofinanceurs nationaux de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre, au public concerné et aux participants au marché.

Les participants de chaque session de formation devront signer une feuille d'émargement conforme aux obligations de publicité du FSE+. L'ensemble des documents et livrables produits dans le cadre de ce projet devront être conformes aux obligations de publicité FSE+.

Le prestataire s'engage à mettre à la disposition de l'État et/ou des personnes dûment mandatées tout document ou information de nature à permettre l'évaluation.

Le prestataire s'engage à fournir toutes les données détaillées demandées par l'État, ou tout autre organisme externe mandaté par l'État, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de l'opération et des dispositions de la convention.

Jusqu'au 31 décembre 2030, le prestataire tient à la disposition de l'État l'ensemble des pièces justificatives probantes relatives aux dépenses déclarées et aux paiements effectués, soit :

- documents originaux comptables, ou dans des cas exceptionnels dûment justifiés, les copies certifiées conformes des documents originaux relatifs au marché ;
- toute pièce probante non comptable permettant de justifier la réalité et la conformité du marché réalisé ;
- toute pièce permettant de justifier le respect des obligations de publicité.

Durant cette période, il se soumet à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service gestionnaire ou toute autre instance nationale ou communautaire habilitée.

Le prestataire devra préciser dans sa facturation les détails de la formation qu'il a effectuée (lieu, etc.). Il indiquera que ces prestations ont été menées dans le cadre d'un projet cofinancé par le FSE+ en faisant apparaître les logos sur les factures. Les montants devront être indiqués HT et TTC. Les factures devront faire apparaître les périodes de réalisation.



**La Fédération est cofinancée
par l'Union européenne**

